

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Séance du 25 Février 1957

Enseignement de la
musique au Cours Complé-
mentaire Pelletan

57031

L'an mil neuf cent cinquante sept, le vingt cinq du mois
de Février le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordi-
naire de ses séances sous la présidence de M. BRUSSET Max en ses-
sion ordinaire.

Etaient présents : MM. BRUSSET, SIJUGNET, REUTIN, CASTELNAU
COUZINET, GAUSSEL, BARROT, COUNIL, LAURENT, GUILLAUD, BROTBEAU,
BARRIERE, POUGET, DOMEQ, ETCHEBER, BOURDEILLE, GRUSSENMEYER,
PAPEAU, GUICHAOUA, NARTEAU, MELLE FOCHE, MM. ROCHEDEREUX, CHAM
BOULAN, DUFOUR.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres
en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi
du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un
secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Etcheber, ayant obtenu la majorité des suffrages a été
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. *Le Conseil Municipal décide qu'à compter du 1er oc-
tobre 1956 la rémunération accordée à Madame Tournaud pour l'ensei-
gnement de la musique au cours complémentaire de l'Ecole Pelletan
sera de 500 frs par heure de cours (rattachée sur le chapitre XI,
article 3 du budget)*

Fait et délibéré à Royan, les jours, mois et an

susdits.

ont signé au registre MM. Les membres présents.

Pour extrait conforme
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

APPROUVE
Rochefort s/Mer le 28 MARS 1957
Le Sous-Préfet : illisible.

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 30 Mars 1957
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,

